



# LE MAGAZINE DES D.P.



PÔLE EMPLOI FSU



## Les congés, ça se pose et ça se dépose.

Le saviez vous , il existe des agences où l'on demande aux agents de poser leurs congés jusqu'en mai 2015 (soit) et où on leur interdit la saisie dans horoquartz avant validation le 31 décembre.

Dans l'imbroglio de réponses issues du débat que nous avons engagé, entre les formules « off » que nous avons condamnées en déclaration préalable, et la réponse officielle qui ne précise rien, apparaissent des incohérences qui sont à souligner : horoquartz a remplacé les feuilles de demande de congé.

Celles ci permettaient de recueillir l'aval ou le refus du hiérarchique pour s'en prévaloir sur une demande ultérieure. Si on ne peut plus utiliser horoquartz et qu'aucun mail ne signale un refus ?

Si l'on impose une négociation entre agents , comment sont tracés tous ces arrangements ?

La direction régionale soutient donc les ELD coupables sur le principe, et dans la même réponse permet l'utilisation d'horoquartz pour recueil d'avis défavorable.

Si vous y trouvez de la clarté, nous non !



## Les hauts plateaux du limousin..

Il existe une instruction DG sur les frais de repas. Celle ci commande de rembourser les frais de repas pris à l'extérieur en l'absence de restaurant d'entreprise. (pour résumer...voir la question précise pour plus d'infos)

Or, nous ne disposons pas de restaurant d'entreprise, mais d'une restauration ponctuelle d'entreprise sous la forme de plateaux repas.

Qui dit restaurant, dit choix, dit sélection d'aliments compatibles avec ses impératifs de santé par exemple ; qui dit restaurant dit sélection de nourriture en fonction d'envies du moment, commandées par le goût, l'œil ou l'odorat.

Par ce mode imposé, vous devrez surtout apprécier le plastique qui couvre la nourriture froide, le choix qui se limite à ce qui git dans la vaisselle jetable, et si la nourriture comestible vous est contre-indiquée, vous devez opter pour la diète et les vertus du jeun.

*Le snu préconise une autre méthode, manger à l'extérieur et exiger le remboursement des frais de repas comme le stipule clairement l'instruction DG. Le tout en prévenant les services RH à réception de la convocation, que vous refusez le plateau repas proposé (imposé dans les faits).*



## Un seul être vous manque

Vous êtes seul à rester à l'agence, travailler à éponger votre retard le soir passée l'heure de la fermeture.

Normalement un encadrant doit veiller à votre sécurité. Mais l'encadrant est un être humain lui aussi, et il arrive qu'il ait également des obligations ou des envies qui le commandent à sortir de son lieu de travail avant vous.

Votre encadrant responsable devient alors : la femme de ménage.

C'est elle qui veillera à votre sécurité, ne manquant pas si vous être frappé d'immobilisme, à vous tâter de son balai pour voir si tout va bien.

*Le snu demande à ce qu'une gratification organisée, lui soit offerte pour cet acte managérial*

